

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE WASSY

SEANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Wassy, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salle du conseil, sise à la mairie de Wassy.

La secrétaire de séance désignée par le conseil est madame Nadia ORTILLON.

Sont présents :

DRIAT Frédérique, DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, HERNANDEZ FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, GLE Fabrice, HANSE Fabienne, HUMBERT Jean-Claude, JEANGEOURGE Hélène, JEOL Laurent, LAMBERT Jimmy, LEROY Thomas, ORTILLON Nadia, PACHECO Caroline, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert, VAUTRIN Aurélie, VUILLAUME Claudine

Absent non excusé : BIGOT Emmanuel

Excusées : FERRY Cindy, donne pouvoir à JEANGEOURGE Hélène

LESEUR Julie, donne pouvoir à HUMBERT Jean-Claude

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame Sandra Feldeisen demande pourquoi les membres de l'opposition n'ont pas été conviés lors de la rencontre avec la dentiste.

Monsieur Fabrice Glé s'interroge également sur l'absence d'invitation adressée à Mme Floch.

Monsieur Gilbert Utkala précise que cette rencontre a été programmée très rapidement.

Monsieur Gilles Pfister indique que les élus de l'opposition ont le sentiment de ne pas être considéré comme une opposition constructive, et d'être régulièrement écartés de certains dossiers.

Monsieur Gilbert Utkala rappelle que l'ensemble des élus est le bienvenu, et les échanges restent ouverts à tous.

Monsieur Fabrice Glé souligne que son groupe avait déjà travaillé sur ce dossier et regrette de ne pas avoir été associé à cette rencontre.

Monsieur Gilbert Utkala répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce dossier.

☒ Modification des délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et aux adjoints :

Le 16 avril dernier, le Conseil municipal a délégué à l'unanimité un certain nombre de domaines au Maire et aux adjoints. Parmi ces délégations, certaines peuvent voir leurs champs d'intervention limités par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de retirer les mentions de limites ou de conditions dans les items 2 et 16 de fixer un montant.

Il propose au Conseil municipal de fixer, sans limitation de plafond les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisés.

Il propose au conseil municipal de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Gilles Pfister fait remarquer que l'équipe de Monsieur Gilbert Utkala a été réactive concernant cette délibération car il était prévu que ce point soit revu seulement en septembre 2026.

☒ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Vu l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être constituée dans chaque commune à la suite de l'installation d'un nouveau conseil municipal. Elle doit être composée, en plus du Maire ou de l'adjoint délégué, de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Afin de constituer cette commission, l'administration fiscale demande au Conseil de proposer une liste de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques effectuera la désignation des commissaires.

Le Maire propose la nomination des contribuables dont les noms figurent sur le tableau ci-joint.

	Titulaires
1	HANSE Fabienne
2	DRIAT Frédérique
3	ORTILLON Nadia
4	DUBOIS Serge
5	JEOL Laurent
6	JEANGEOGE Hélène
7	LAGNEY Nadège
8	BOSSAN Pascal
9	DOUARD Jean-Louis
10	LOMBARD Joël
11	PRAOM Gilles
12	SAGET Emmanuel
13	BICHON Chantal
14	SIMON Jacky
15	JOURDAN Sylviane
16	POULLOT Claudine

	Suppléants
1	DUHAMEL Corine
2	JACQUIER Sylvain

3	ROLLAND Patrick
4	GARCIA Benoît
5	LEROY Michel
6	PERTAT Michel
7	PIERRON Guy
8	POULAIN Françoise
9	TRAIZET Danièle
10	ETIENNE Jean-Marie
11	GLE Fabrice
12	ROBERT Stéphane
13	FELDEISEN Sandra
14	PACHECO Caroline
15	PFISTER Gilles
16	SIRI François

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Gilles Pfister demande selon quels critères les personnes figurant sur cette liste ont été sélectionné.
Monsieur Gilbert Utkala lui répond qu'ils ont été tirés au sort par rapport aux listes électorales.

☒ Désignation de 3 membres pour le bureau de l'AFR :

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'AFR de Wassy, le maire propose au conseil municipal de désigner 3 propriétaires dans le périmètre de remembrement.

Ces 3 membres sont :

- Monsieur Eric RICHALET
- Monsieur Hubert VOISOT
- Monsieur Patrick BUISSON
-

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Monsieur Gilles Pfister demande la signification du R du sigle AFR.
Monsieur Gilbert Utkala lui répond que le R signifie remembrement.

☒ Nomination de deux représentants au conseil d'administration de l'hôpital

La direction de l'EHPAD sollicite le conseil municipal afin de procéder à la désignation de deux représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Monsieur Gilbert UTKALA et Monsieur Jean-Claude Humbert pour y siéger.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Il n'y a pas de question.

Gilbert Utkala informe le conseil municipal que Monsieur Gilles Pfister siège au conseil d'administration de l'hôpital en tant que représentant de l'agglomération.

☒ Composition de la commission d'appel d'offres

Il est rappelé que l'ensemble des Commissions est présidé de droit par le Maire qui en est donc membre d'office, tout en gardant la faculté d'en déléguer la présidence.

Il est proposé de constituer la Commission d'Appel d'Offres et d'ouverture des plis, présidée également de droit par le Maire. Elle se compose en outre de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants convoqués en cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner

- Jean-Claude HUMBERT
- Jean-Marie ETIENNE
- Sandra FELDEISEN

Comme membres titulaires et

- Serge DUBOIS
- Jimmy LAMBERT
- Jean-Yves ROYER

Comme membres suppléants

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de question.

☒ Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Dans chaque commune est installée une commission de contrôle des listes électorales dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral. La commission de contrôle est compétente pour contrôler la régularité de la liste électorale, et pour statuer sur les recours administratifs préalables aux recours contentieux formés par l'électeur intéressé contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

La loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la durée du mandat des membres des commissions de contrôle des listes électorales qui est maintenant de 6 ans.

Dans les communes dans lesquels deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal la commission est composée de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers municipaux de l'autre liste.

Le maire propose au conseil municipal de désigner les membres suivants :

- Madame Fabienne Hanse
- Monsieur Jimmy Lambert
- Madame Claudine Vuillaume
- Monsieur Fabrice Glé
- Madame Sandra Feldeisen

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de question.

☒ Convention concernant la destruction des nids de guêpes et de frelons

Suite à la prolifération des nids de guêpes et de frelons sur la commune de Wassy et par souci de sécurité publique, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec Allo Guêpes et Frelons pour la destruction des nids de guêpes et de frelons. Le coût est de :

- 72 € pour la destruction d'un nid à hauteur d'hommes
- 96 € pour la destruction d'un nid en hauteur type toiture jusqu'à 8 mètres
- 140 € pour la destruction d'un nid à grande hauteur nécessitant un matériel spécifique (pistolet insecticide ou perche)

Monsieur Fabrice Glé s'interroge sur la consultation éventuelle d'autres prestataires et évoque l'existence d'une proposition concurrente, celle de Monsieur Jondet. Il formule également des observations sur les qualifications professionnelles des intervenants, Monsieur Freddy Payo est pompier et n'est pas un professionnel de ce domaine.

Afin de disposer d'éléments complémentaires de comparaison, le Maire propose de réexaminer ce dossier lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

☒ Appellation de la salle des fêtes de Pont-Varin

La salle des fêtes de Pont-Varin a été construite et aménagée dans les années 60, sur une parcelle communale identifiée 550 AB 149, par les membres de l'Association Amicale Laïque 'L'Espérance de Pont-Varin. Association régie par la loi du 01/07/1901 déclarée à la sous-préfecture de Saint-Dizier le 14 mars 1961 sous le n°W523000366.

Le Maire propose au conseil municipal de nommer la salle des fêtes de Pont-Varin « Salle des Fêtes Michel Bertrand et ses amis fondateurs » en hommage à Monsieur Michel Bertrand décédé en 2025 qui était présent dès la construction de ce bâtiment et qui n'a cessé d'être un membre actif par son engagement dans cette association.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

☒ Convention de mise à disposition de la salle des fêtes Michel Bertrand et ses amis fondateurs

La salle des Fêtes Michel Bertrand et ses amis fondateurs a été gérée par l'association de l'Espérance depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2024.

La gestion a ensuite été reprise par la municipalité précédente au 1^{er} janvier 2025.

Aujourd'hui, l'association l'Espérance de Pont-Varin souhaite à nouveau gérer cette salle.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Fabrice Glé demande qui aura la charge du mobilier.

Monsieur Laurent Jéol lui répond que ce sera à la charge de la commune.

Gilles Pfister indique que les élus de l'opposition auraient souhaité être d'avantage associé aux travaux préparatoires de la convention.

Monsieur Gilbert Utkala leur dit qu'ils seront invités très prochainement (d'ailleurs rendez-vous pris pour le lendemain matin). Il souligne également l'importance des démarches actuellement engagées par la municipalité notamment en matière d'analyse financière et de relations avec les services de l'Etat.

☒ Convention fourrière animale

Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de fourrière avec la société O' Look Toutou (seule habilitée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération) dont le coût est dorénavant fixé à 1.70 € HT par habitant. Selon les données de l'Insee, au 1^{er} janvier 2023, la population municipale est de 2271 habitants. Il est rappelé que l'adhésion à un service de fourrière est obligatoire, à défaut de disposer d'une fourrière municipale.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Madame Caroline Pacheco souhaite connaître les modalités de contact du prestataire durant les week ends, et suggère qu'une information soit diffusée à la population afin de faciliter les démarches des administrés en cas de besoin.

☒ Subventions aux associations

Après avis de la Commission Vie associative réunie le 27 mai 2026, le Maire propose au Conseil d'approuver les subventions listées dans le tableau.

La délibération a été votée à l'unanimité.

Madame Sandra Feldeisen demande des précisions sur la nature de la commission réunie le 27 mai 2026, et sur les modalités de convocation des élus. Elle indique avoir transmis à Madame Caroline Pacheco le courriel de convocation reçue à cette occasion.

Monsieur Jean-Claude Humbert souligne que les travaux de cette réunion se sont déroulés dans un climat constructif.

En ce qui concerne l'Amicale des Pompiers, il est précisé qu'aucune proposition définitive n'a encore été arrêtée dans l'attente d'un échange avec les responsables de l'association.

L'association Festiv'Wasseyenne n'a pas de subvention car cette association doit 1923 € à la commune ; cette somme correspond à des loyers non réglés de la buvette de la digue et du matériel loué l'été dernier à la digue.

La FCPE a jusqu'à 1500 € de subvention pour les festivités du 14 juillet (sur présentation de factures) et 500 € pour la subvention annuelle.

En ce qui concerne l'association de basket, monsieur Gilbert Utkala précise que le montant proposé tient compte du développement de l'activité sportive prévu pour la saison prochaine, avec l'engagement d'équipes supplémentaires et une participation à des compétitions régionales (Marne et Aube) entraînant une augmentation des frais de déplacement.

Le club de foot est en cours d'évolution, une assemblée générale devant être prochainement organisée afin de renouveler ses instances dirigeantes.

Monsieur Fabrice Glé demande pourquoi il n'y a plus de permanence des restos du cœur sur Wassy.

Monsieur Laurent Jéol informe qu'il n'y a plus de bénévoles pour tenir les permanences.

Monsieur Gilles Pfister informe qu'il y avait 58 bénéficiaires à la permanence de Wassy.

Au cours du débat, l'opposition s'interroge sur les engagements pris lors de la campagne municipale concernant la réduction des indemnités des élus (- 20 %) et le renforcement du soutien aux associations locales.

Monsieur Jean-Claude Humbert rappelle que la nouvelle équipe municipale étant entrée en cours d'année civile, les aides annoncées sont calculées au prorata de la durée effective du mandat sur l'année budgétaire.

Interrogé sur le montant des indemnités des élus, Monsieur Jean-Claude Humbert en communique le montant et rappelle que l'exercice des responsabilités municipales s'effectuent dans le respect de probité et de transparence, il ajoute également qu'il n'est pas un corrompu.

Monsieur Gilles Pfister demande s'il sera convié à l'assemblée générale du foot.

Madame Sandra Feldeisen demande au maire si monsieur Thomas Leroy en tant que trésorier du club de football peut répondre à cette demande.

Monsieur Thomas Leroy répond qu'il est au club depuis 4 ans mais trésorier depuis 4 mois.

Monsieur Jean-Claude Humbert rappelle pour sa part son engagement historique dans cette association et souligne la nécessité d'entreprendre un travail important de restructuration et de mise à jour administrative. Il indique notamment que plusieurs démarches ont été engagées auprès des instances sportives et administratives compétentes.

Monsieur Gilles Pfister a demandé si on votait la totalité des subventions car il aurait souhaité voter contre pour l'association des chasseurs.

☒ Numérotation de parcelles

A la suite de vente de parcelles, le Maire propose de numéroter les parcelles ainsi :

- AC 1 au N°64 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- ZM 50 au N ° 66 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- ZM 52 au N° 68 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de question.

Monsieur Fabrice Glé demande d'avoir des informations sur les Dia avant de préempter.

☒ Questions diverses et informations communales

- *Cérémonie patriotique*

Monsieur Gilbert Utkala trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu de porte-drapeaux à la cérémonie du 18 juin. Il indique également s'interroger sur les difficultés techniques rencontrés concernant la sonorisation de cette manifestation.

- *Situation financière de la commune et dossier de la digue*

Il informe les membres du conseil municipal que la gestion financière de la commune est compliquée et s'interroge sur la continuité des travaux de la digue.

Il va peut-être falloir faire un crédit de 1 000 000 €.

Depuis 3 mois, la municipalité redresse le bilan et indique qu'il n'y a eu passation de dossiers entre les deux municipalités.

Aujourd'hui, c'est à peu près stabilisé.

Lors des demandes de subventions pour la digue, le montant de l'appel d'offre était estimé à 4 050 000 € HT, alors qu'en réel, le montant s'élève à 2 976 000 € HT.

Les montants des subventions ont donc été calculés sur une base erronée.

Le lot 1 de la digue, les pieux sécants 600 000 € HT ne sont pas subventionnés.

Monsieur Fabrice Glé demande s'il y a eu une faute professionnelle.

Monsieur Jean-Claude Humbert répond qu'il n'est pas là pour en juger. Il est en lien avec la DGFIP qui partage ce constat.

La commune essaie de saisir la chambre régionale des comptes, des courriers à Madame la préfète, sans réponse à ce jour.

Monsieur Jean-Yves Royer dit qu'il serait peut-être bien de faire un communiqué de presse.

Monsieur Jean-Claude Humbert a déjà le titre de l'article « Lac des Leschères stop ou encore »

Monsieur Fabrice Glé s'interroge sur le fait que le « percepteur » valide les comptes.

Monsieur Jean-Claude Humbert répond que le SGC ne sait pas si les demandes de subventions ont été correctement faites ou pas. Le personnel du SGC n'a pas d'opinion politique.

Monsieur Fabrice Glé constate alors que l'ancienne municipalité s'est vantée sur une trésorerie saine.

Un membre de l'opposition a demandé au maire s'il était vrai que la sous-préfecture avait demandé de remettre les drapeaux.

Monsieur Gilbert Utkala a répondu par la négative.

- *Plan canicule*

Madame Nadine Gillot demande quelles actions ont été mises en place par rapport aux personnes vulnérables durant la canicule.

Monsieur Gilbert Utkala lui répond que de l'eau est distribuée, que Mmes Hélène Jeangeorge, et Fabienne Hanse rendent visite aux personnes seules.

- *Festivités des 13 et 14 juillet*

Monsieur Laurent Jéol demande aux conseillers de bien vouloir l'aider pour les festivités du 13 et 14 juillet.

Le programme comprend notamment :

- un défilé de lampions à Pont-Varin le 13 juillet
- les cérémonies officielles et vin d'honneur du 14 juillet à Wassy

La création d'une nouvelle association sur la commune est également évoquée (Madame Godard étant la Présidente), un rendez-vous doit être organisé prochainement.

- *Occupation du domaine publique*

Monsieur Jean-Yves Royer attire l'attention du conseil municipal sur le stationnement d'engins et dépôt de matériaux sur le domaine public (Entreprise Allais)

- *Sécurité routière*

Plusieurs échanges portent sur les modifications récentes apportés à la signalisation routière, notamment rue des Tilleuls. Certains élus soulignent les préoccupations exprimées par les habitants concernant la vitesse des véhicules. Le maire rappelle que différentes mesures de vitesse demeurent en vigueur sur ce secteur.

Monsieur Fabrice Glé attire également l'attention sur plusieurs situations présentant des difficultés de circulation pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Ces observations seront étudiées par les services compétents.

- *Sécurité publique et dispositif « Voisins vigilants »*

Monsieur Gilles Pfister fait état d'une préoccupation croissante des habitants concernant les cambriolages et certains démarchages abusifs. Il s'interroge sur les actions susceptibles d'être mise en œuvre afin de rassurer la population.

Jean-Claude Humbert informe l'assemblée qu'une réunion a récemment eu lieu avec la gendarmerie concernant le dispositif « les voisins vigilants », les administrés qui souhaitent participer à cette démarche peuvent se faire connaître auprès de la mairie avant transmission des informations au service de gendarmerie.

Le maire propose par ailleurs d'inviter les représentants de la gendarmerie à une prochaine réunion du conseil municipal afin de présenter les dispositifs de prévention disponibles sur le territoire.

- *Communications municipales*

Gilles Pfister a vu sur Facebook que le 7 et 8 novembre une fête du cochon était prévue à Wassy.

Madame Frédérique Driat informe que ce n'est pas sur la page officielle de la municipalité et que la municipalité n'est pas concernée de cette manifestation.

L'opposition estime qu'une amélioration de l'information serait souhaitable. Le maire indique que cette question fera l'objet d'une attention très particulière dès lors que les dossiers prioritaires actuellement en cours auront été stabilisés.

Monsieur Fabrice Glé propose que des élus aident à la mairie.

Monsieur Serge Dubois informe qu'il y a un arrêté préfectoral sécheresse.

La séance est levée à 20 heures 02.

Après la clôture de la séance, un échange intervient avec une personne présente dans le public (Monsieur André Guyot) concernant la situation budgétaire de la commune ainsi que les conditions dans lesquelles la chambre régionale des comptes peut être amenée à intervenir.

Ces observations sont entendues sans donner lieu à un débat formel au sein du conseil municipal.